



Communiqué de presse

## GenSight Biologics annonce le succès de son introduction en bourse sur Euronext Paris

- 40 M€ levés sur Euronext Paris, pouvant être portés à environ 46 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation
- Plus importante levée de fonds cette année pour une IPO Biotech en France
- Prix fixé à 8,00 € par action

**Paris, le 12 juillet 2016** – GenSight Biologics (Euronext : SIGHT, FR0013183985, éligible PEA-PME), société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de thérapies géniques innovantes pour le traitement des maladies neurodégénératives de la rétine et du système nerveux central, annonce aujourd'hui le succès de son introduction en bourse sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** »), en levant 40,0 M€ par voie d'augmentation de capital, montant qui pourra être porté à 45,9 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

Le livre d'ordres est concentré autour d'investisseurs institutionnels de premier plan, de long-terme et spécialistes, français et internationaux.

*« Nous sommes très heureux d'annoncer aujourd'hui le succès de notre introduction en bourse sur Euronext Paris, qui constitue une étape importante dans le développement de notre société », déclare Bernard Gilly, Fondateur et Directeur Général de GenSight Biologics. « Ce succès est de nature à accroître la reconnaissance internationale de la société et permettre la poursuite du développement de nos candidats médicaments pour le traitement de patients atteints de graves pathologies neurodégénératives cécitantes. Il est d'autant plus satisfaisant que nous avons, dans un environnement boursier difficile, renforcé notre structure capitalistique auprès d'investisseurs institutionnels de premier plan aux États-Unis et en Europe. Je souhaite profiter de cette occasion pour remercier chaleureusement chaque actionnaire, ancien et nouveau, partenaire et collaborateur pour leur soutien et leur contribution au succès de cette opération. »*

Le prix de l'offre à prix ouvert et du placement global est fixé à 8,00 € par action. 5.000.000 actions nouvelles seront émises dans le cadre de l'offre au public et du placement global, permettant la réalisation d'une augmentation de capital de 40,0 M€.

GenSight Biologics a en outre consenti à Oddo & Cie, agissant au nom et pour le compte des Chefs de File et Teneurs de Livre, une option de surallocation, exerçable à compter de ce jour et jusqu'au 11 août 2016 inclus, portant sur un nombre maximum de 737.937 actions nouvelles supplémentaires, soit un montant d'environ 5,9 M€.

Les engagements de souscription de certains actionnaires et de Bpifrance Participations tels que décrits dans la note d'opération ont été servis dans leur intégralité.

Les actions offertes dans le cadre de l'offre globale seront allouées de la manière suivante :

- Placement global : 5.632.398 actions allouées aux investisseurs institutionnels (représentant 45,1 M€ et 98,2% du nombre total des actions allouées) ;

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**

- Offre à prix ouvert : 105.539 actions allouées au public (représentant 0,8 M€, ou 1,8% du nombre total des actions allouées) ;
- Dans le cadre de l'OPO, les ordres A1 et A2 seront servis à hauteur de 100%.

Sur la base d'un prix par action de 8,00€, la capitalisation boursière de GenSight Biologics s'élève à environ 148,9 M€ à l'issue de l'opération hors exercice éventuel de l'option de surallocation et s'élèvera à environ 154,8 M€ en cas d'exercice de l'option de surallocation.

Le flottant de GenSight Biologics s'élèvera à environ 20% du capital et pourra être porté à environ 23% du capital en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

Les négociations sur le compartiment C d'Euronext Paris débuteront le 13 juillet 2016 à 9 heures sous la forme de promesse d'actions sur une ligne de cotation unique intitulée « SIGHT – Promesses » et seront soumises à la condition de délivrance du certificat de dépositaire relatif à l'émission des actions nouvelles.

Le règlement-livraison des actions émises au titre de l'offre à prix ouvert et du placement global interviendra le 14 juillet 2016. Les actions seront négociées sur Euronext Paris sous le code ISIN **FR0013183985** et le mnémonique **SIGHT** à compter du 15 juillet 2016.

### Rappel des raisons de l'introduction en bourse de GenSight Biologics

- Poursuivre et compléter le développement clinique de phase III de GS010 dans le traitement de la Neuropathie Optique Héréditaire de Leber (NOHL), jusqu'au dépôt du dossier réglementaire de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché en Europe et aux États-Unis; et
- Initier le développement clinique de GS030 au travers d'un essai de phase I/II dans le traitement des rétinopathies pigmentaires (RP).

### Intermédiaires financiers

Oddo & Cie agit en qualité de Coordinateur Global et Teneur de Livre Associé. Gilbert Dupont agit en qualité de Teneur de Livre Associé.



### Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus relatif à l'Offre et à l'admission des actions de GenSight Biologics sur le marché réglementé d'Euronext à Paris visé par l'AMF le 4 juillet 2016 sous le numéro 16-288 sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de GenSight Biologics (74 rue du Faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris) ainsi que sur les sites Internet de la société ([www.gensight-corp.com](http://www.gensight-corp.com)) et de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à porter leur attention sur les risques relatifs à l'activité décrits au chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de Base (et en particulier sur les facteurs de risques mentionnés à la section 4,1 « Risques liés aux produits, au marché et à l'activité du Groupe) et au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération.

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**

## Contacts

### GenSight Biologics

Thomas Gidoïn  
Directeur Administratif et Financier  
[tgidoïn@gensight-biologics.com](mailto:tgidoïn@gensight-biologics.com)  
06 01 36 35 43

### NewCap

Relations investisseurs  
Florent Alba  
[gensight@newcap.eu](mailto:gensight@newcap.eu)  
01 44 71 98 55

### NewCap

Relations Médias  
Annie-Florence Loyer  
[afloyer@newcap.fr](mailto:afloyer@newcap.fr)  
01 44 71 94 93

## À propos de GenSight Biologics

GenSight Biologics S.A. (GenSight Biologics) est une société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de thérapies géniques innovantes pour le traitement des maladies neurodégénératives de la rétine et du système nerveux central. Le portefeuille de recherche de GenSight Biologics s'appuie sur deux plates-formes technologiques : le ciblage mitochondrial (Mitochondrial Targeting Sequence, ou MTS) et l'optogénétique, visant à préserver ou restaurer la vision chez les patients atteints de maladies neurodégénératives de la rétine. Le candidat médicament le plus avancé de GenSight Biologics, GS010, est en Phase III pour le traitement de la neuropathie optique héréditaire de Leber (NOHL), une maladie mitochondriale rare qui conduit à une perte irréversible de la vue chez les adolescents et les jeunes adultes. En utilisant son approche de thérapie génique, les candidats médicaments de GenSight Biologics sont destinés à offrir aux patients une récupération visuelle fonctionnelle durable après une seule injection intravitréenne dans chaque œil.

## Avertissement

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni une sollicitation de vente ou d'achat de titres de GenSight Biologics S.A. (la « Société »). Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par la Société de ses actions ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des actions peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus (telle que définie ci-dessous), telle que transposée dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen autres que la France (les « États Membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres, objet de ce communiqué, rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Membres. En conséquence, les titres de la Société ne peuvent être offerts et ne seront offertes dans aucun des États Membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3 de la Directive Prospectus.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec toutes actions de la Société dans tout État Membre signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, d'informations suffisantes sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou de souscrire aux valeurs mobilières, telles qu'éventuellement modifiées par l'État Membre. L'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/EC (telle que modifiée, y compris par la Directive 2010/73/EU), et comprend toute mesure pertinente de transposition dans l'État Membre.

Ce communiqué ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis. Ce communiqué ne constitue pas une offre de titres ou une quelconque sollicitation d'achat de titres de la Société aux États-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Les titres de la Société ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT,  
AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**

ses titres aux États-Unis. Des copies de ce communiqué ne sont pas, et ne doivent pas être, distribuées aux États-Unis.

La diffusion de ce communiqué (ce terme incluant toute forme de communication) est soumise aux restrictions prévues à l'article 21 (restrictions relatives à la « financial promotion ») du Financial Services and Markets Act 2000 (« FMSA »). En ce qui concerne le Royaume-Uni, ce communiqué est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professionals ») visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005, tel que modifié (l'« Ordre »), (ii) visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre, et (iii) toute autre personne auxquelles le présent communiqué peut être légalement communiqué (toutes ces personnes mentionnées en (i), (ii) et (iii) étant ensemble dénommées les « Personnes Qualifiées »). Ce communiqué ne doit pas être utilisé au Royaume-Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce communiqué ne pourra être proposé ou conclu au Royaume-Uni qu'avec des Personnes Qualifiées. En recevant ce communiqué, vous devrez prévenir la Société que vous faites parties des catégories de personnes mentionnées ci-dessus.

Un Prospectus, constitué (i) du document de base enregistré auprès de l'AMF et (ii) d'une note d'opération comprenant le résumé du Prospectus, a été visé par l'AMF. Ce Prospectus comprend une section décrivant certains facteurs de risques liés à la société et à l'offre. Ce Prospectus sera disponible sur le site Internet de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et sur le site Internet de la société : [www.gensight-biologics.com](http://www.gensight-biologics.com). L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques figurant dans le Prospectus.

Ce communiqué ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

**CE COMMUNIQUE NE PEUT PAS ETRE ENVOYE, PUBLIE OU DISTRIBUE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA OU AU JAPON.**